

**République Française****Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire  
« Ardèche Musique et Danse »****Extrait du registre des délibérations du comité syndical.****Séance du vendredi 2 mars 2018****N° 663**    **2018****Objet : Vote du budget primitif 2018**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : <b>16</b>		Nombre total de voix du Comité Syndical : <b>24</b>	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	2	Présents	4
Votants	2	Votants	4
Pouvoirs	1	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	9	Suffrages exprimés	4
<b>Total des suffrages exprimés</b>		<b>13</b>	

Lors de la réunion du comité syndical du 26 février 2018 organisée à 18h30 à Privas, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-huit, le deux mars à quinze heures, salle Modul'R, à Tournon-sur-Rhône, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 27 février 2018. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, **sans condition de quorum**, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

**Etaient présents :**

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Béatrice FOUR (titulaire), Christine FOUR (titulaire),  
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Christophe FAURE (titulaire), Olivier PEVERELLI (suppléant ; de son arrivée jusqu'à son départ en cours de séance), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant),

**Ayant donné procuration :**

Olivier PEVERELLI (suppléant) donne procuration à Marc-Antoine QUENETTE (suppléant) à compter de son départ en cours de séance.

**Etaient absents ou excusés :**

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Madame Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), , Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Marie-Christine SELLIER (titulaire), Brigitte TORTET (suppléante),  
Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Raoul L'HERMINIER (titulaire), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (suppléant),

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Amandine LARRA (Secrétaire de direction administrative, financière et ressources humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse),  
Messieurs : Jean-Marc FABIANO (Directeur général, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission responsable de l'accompagnement des territoires et du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, Conseil départemental de l'Ardèche), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

**Secrétaire de séance :** Pascale BORDE-PLANTIER,

## **Objet : Vote du budget primitif 2018**

### **Le comité syndical,**

#### **Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2018 du 7 février 2018 ;
- le projet de budget primitif pour 2018, ci-annexé ;

#### **Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :**

- « Nous venons de délibérer la contribution des communes/EPCI et des familles. Je vous en remercie. Je vous propose désormais d'examiner le projet de budget primitif pour 2018. Le projet qui vous est présenté est bien évidemment équilibré et le report de l'excédent de l'exercice précédent y participe. Il s'élève en recettes et dépenses à :

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 471 277,00 €	3 302 980,70 € (d) 3 426 648,30 € (r)	<b>3 337 850,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	68 533,72 €	28 157,91 € (d) 67 202,72 € (r)	<b>54 967,97 €</b>
<b>TOTAL F + I</b>	3 539 810,72 €	3 331 138,61 € (d) 3 493 851,02 € (r)	<b>3 392 817,97 €</b>

### **A/ La section de fonctionnement : des baisses maîtrisées**

#### **A.1. Des dépenses de fonctionnement en baisse**

Les charges pour l'exercice 2018 sont maîtrisées. En effet, si les dépenses sont en hausse logique par rapport au réalisé 2017 (+ 35 000 €), le prévisionnel 2018 sera en réalité inférieur au budget primitif 2017 (-145 000 €).

Chapitre	Compte	Libellés	BP + DM 1 + DM 2	CA	BP
			2017	2017	2018
		Dépenses fonctionnement			
		Dépenses réelles de fonctionnement			
		<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>	361 723,39	317 085,21	314 979,00
		<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>	3 048 670,97	2 930 660,20	2 978 467,84
		<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>	9 630,00	9 213,51	9 980,00
		<b>TOTAL CHAPITRE 66</b>	5 000,00 €	4 672,71	5 500,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>	24 013,05	15 523,60	3 000,00
		<b>TOTAL CHAPITRE 68</b>	6 000,00	0,00	0,00
		<b>TOTAL CHAPITRE 022</b>	2 676,00	0,00	10 000,00
		<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 457 713,41 €</b>	<b>3 277 155,23 €</b>	<b>3 321 926,84 €</b>
		Dépenses d'ordre de fonctionnement			
		<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>	25 625,47	25 825,47	15 923,16
023	023	virt sec inv			
		<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 625,47</b>	<b>25 825,47</b>	<b>15 923,16</b>
		<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 483 338,88</b>	<b>3 302 980,70</b>	<b>3 337 850,00</b>

**En ce qui concerne les charges à caractère général**, celles-ci sont inférieures au réalisé 2017 (-2000 €) et au prévisionnel 2017 également (-46 000€) : cf. Annexe ci-jointe. Cette situation intervient compte tenu :

- De la hausse de certaines dépenses de manière à mieux « coller » à la réalité de l'établissement (**+7 800 €**) : l'achat de carburant, le petit équipement (matériel de musique et informatique), les fournitures administratives, les locations (de copieurs, de machines à affranchir, de téléphones, de véhicules) : cette hausse s'explique tout d'abord par le renchérissement du coût de location de certains copieurs (compensé par la baisse du coût d'impression) et des téléphones fixes (compensé par la baisse du coût de la téléphonie) et, ensuite, par la nécessité de louer du matériel de transport pour certaines régies (une dizaine dans l'année, soit près de 2000 €), l'entretien et les réparations de véhicule, la maintenance des progiciels et des pianos, abonnements à la documentation et aux ressources juridiques, Indemnité au comptable (deux exercices à prendre en compte), Transport de pianos, Remboursement des frais de péage et de déménagement et les frais d'affranchissement,
- d'autres dépenses sont au même niveau que le prévisionnel 2017 : l'achat de matériel pédagogique pour les enseignants (livres, partitions, disques), les réparations d'instruments, les frais d'avocat, le remboursement des frais de déplacement, les frais de télécommunication, les frais bancaires, les cotisations (Inforoutes et Conservatoire de France),
- enfin, de véritables efforts budgétaires (**-53 800 €**) sont réalisés sur certaines lignes : Contrat de services divers (impressions), Assurance des locaux, du véhicule et du mobilier (-2 000 €), Frais de colloque et séminaire, Autres frais divers (abonnement au CANOPE), Avis à publier au BOAMP (marchés publics), Interventions artistiques, culturelles et pédagogiques (-5 400 €), Impressions auprès d'un imprimeur, frais de réception, frais de nettoyage des locaux (-41 000 €), prestations de service des Inforoutes (clés de dématérialisation, abonnements, web,...), cotisations adultes handicapés et travailleur étranger (-4 000 €).

→ **En ce qui concerne les charges de personnel et les frais assimilés**, ceux-ci sont supérieurs au réalisé 2017 (+1,63 % = +47 500 €) mais inférieurs au prévisionnel 2017 (-2,3% = -70 000€). Cette situation intervient compte tenu des efforts et des réformes réalisés en 2017 (et dont les effets vont se ressentir surtout sur l'exercice 2018), mais aussi du fait de **l'actualité budgétaire et administrative 2018** :

- avec la nécessaire intégration dans la gestion des paies (et, donc, la préparation budgétaire, ligne par ligne) des éléments relatifs aux **modulations des cotisations** qui a pour incidence principale d'induire des variations entre les diverses lignes budgétaires.
- l'intégration, par prudence budgétaire, d'une somme relative à **plusieurs agents actuellement absents ou à demi-traitement mais susceptibles de réintégrer la collectivité** dans le courant de l'année (30 000 €).
- l'impact de **la journée de carence**, réinstaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (même si ses effets sur une année ne sont pas encore évaluables).
- Les titularisations de quatre agents dans le cadre **du dispositif des sélections professionnelles** (12 000 € et 1000 € de reprise d'ancienneté).
- l'octroi de la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour les agents (1 000 €).
- **les avancements d'échelon pour 19 agents** (10 500€).
- Le « **versement transport** » (estimé à 10 000 €).
- Un marché public pour **l'assurance des risques statutaires 2018** qui permet la réalisation d'économies en la matière.

Ces actualités budgétaires, ainsi que les réformes engagées en 2017, expliquent ainsi les évolutions des lignes budgétaires du chapitre 12 consultables dans l'annexe ci-jointe.

→ **En ce qui concerne les autres charges**, celles-ci restent constantes – c'est notamment le cas du chapitre 65 « autres charges de gestion courantes », du chapitre 66 « charges financières » et du 022 « dépenses imprévues » – avec cependant quelques évolutions :

- au chapitre 67 « charges exceptionnelles » : des réémissions de titres avaient en effet impacté ce chapitre en 2017 à hauteur de 21 000 € environ ; en l'absence de toute perspective en la matière, celui-ci peut être réajusté à un niveau « normal » (soit 3 000 €).
- Au chapitre 68 « dotations aux provisions (semi-budgétaires) » : alimenté en 2017 afin de prévenir les effets budgétaires d'un contentieux liant la collectivité à un de ses agents, la

décision du Tribunal Administratif intervenue en 2017 n'ayant en appel, il n'est plus nécessaire de prévoir une somme spécifique en la matière.

## A.2. Des recettes de fonctionnement en baisse

Les recettes de fonctionnement sont globalement en baisse mais de « seulement » 24 000 € par rapport au réalisé 2017 et de 81 000 € par rapport au prévisionnel 2017 :

Chapitre	Compte	Libellés	BP + DM 1 + DM 2	CA	BP
			2017	2017	2018
		Recettes fonctionnement			
002	002	Excédent antérieur reporté	187 724,47 €	187 724,47	123 667,60 €
		Recettes réelles de fonctionnement			
		<b>TOTAL 013</b>	<b>103 427,00</b>	<b>93 556,04</b>	<b>129 716,40</b>
70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	409 465,00 €	402 026,18	405 000,00 €
70	7067	Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	4 652,52 €	5 688,13	1 250,00 €
70	7083	Location d'instruments	2 088,00 €	2 696,40	2 700,00 €
		<b>TOTAL 70</b>	<b>416 205,52</b>	<b>410 410,71</b>	<b>408 950,00</b>
74	74718	Participations Etat	10 000,00 €	10 000,00	10 000,00 €
74	744	Dotation, regul exerice écoulé FCTVA			
74	7472	Participations Région	49 000,00 €	45 000,00	2 000,00 €
74	7473	Participations Département	1 420 000,00 €	1 447 000,00	1 420 000,00 €
	74733	Participation département "Pratiques en amateur"	12 000,00 €		12 000,00 €
	74734	Organisation AG ANED	2 500,00 €		2 500,00 €
	74735	Participation Département Drôme	15 000,00 €		15 000,00 €
74	74741	Participations Communes adhérentes	956 418,13 €	943 578,72	931 601,00 €
74	74748	Participations Communes sensibilisation éveil musical	274 720,10 €	251 915,01	265 000,00 €
	7488	Autres attributions et participations	2 000,00 €	1 500,00	500,00 €
		<b>TOTAL 74</b>	<b>2 741 638,23</b>	<b>2 698 993,73</b>	<b>2 658 601,00</b>
		<b>TOTAL 75</b>	<b>13 340,00</b>	<b>12 906,00</b>	<b>13 000,00</b>
		<b>TOTAL 77</b>	<b>0,00</b>	<b>2 053,69</b>	<b>0,00</b>
		<b>SOUS-TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 274 610,75</b>	<b>3 217 920,17</b>	<b>3 210 267,40</b>
		<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>	<b>21 003,66</b>	<b>21 003,66</b>	<b>3 915,00</b>
		<b>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 003,66</b>	<b>21 003,66</b>	<b>3 915,00</b>
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 295 614,41 €</b>	<b>3 238 923,83</b>	<b>3 214 182,40 €</b>
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT + Report du résultat de l'exercice précédent</b>	<b>3 483 338,88 €</b>	<b>3 426 648,30</b>	<b>3 337 850,00 €</b>

- **Seules hausses prévues**, les remboursements liés au personnel (+26 000 €) et les locations d'instruments (+700 €).
- **Certaines baisses sont très modiques et reflètent en réalité et surtout une nécessaire prudence budgétaire** face à des évolutions méconnues : les cotisations des élèves (en baisse de 4 000 € par rapport au prévisionnel mais en hausse de 3 000 € par rapport au réalisé), forcément liées au nombre d'élèves attendus ; le mécénat : compte tenu des incertitudes en la matière et malgré les nombreux efforts déployés, il paraît nécessaire de « ramener » le financement attendu à un niveau plus raisonnable (- 1 500€).
- **D'autres baisses sont constatées mais elles étaient attendues et anticipées :**
  - o Les recettes liées aux TAPS et autres actions périscolaires (- 3 400€) compte tenu de leur probable suppression dans la quasi-totalité des écoles ardéchoises et drômoises.
  - o La participation de la Région en baisse de 47 000 €. Seuls 2000 € sont prévus et correspondent au report d'une subvention attendue sur l'exercice 2017.
  - o Les contributions des communes dans le cadre des interventions en milieu scolaire : compte tenu des modifications tarifaires, certaines communes n'ont pas souhaité renouveler leur engagement ou ont pris la décision de réduire le nombre d'heures sollicitées. Le budget primitif est donc en baisse de 9 000 €.
- **Certains recettes sont sensiblement les mêmes :**
  - o La participation du Département de l'Ardèche, premier financeur, à la hauteur de l'exercice 2017 (1 420 000 €).
  - o Celle du Département de la Drôme (15 000 €).
  - o Celle de l'Etat (10 000 €).
  - o Les contributions des communes et EPCI membres (927 013,08€ attendus) et le règlement de l'orchestre à l'école pour les communes de Vanosc et Villevocrance. A noter, en ce qui concerne les cotisations des communes contributrices, que 21 000 € avaient été fléchés en 2017 dans le cadre de la procédure de réémission de titres pour certaines communes faisant suite à des décisions du Tribunal Administratif de Lyon. Cette somme n'a plus lieu d'être dans l'épure budgétaire 2018.

Comme chaque année, l'exercice est équilibré :

	Récapitulatif dépenses/ recettes			
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>3 483 338,88 €</b>	<b>3 302 980,70</b>	<b>3 337 850,00 €</b>
	<b>TOTAL Recettes + Report</b>	<b>3 483 338,88 €</b>	<b>3 426 648,30</b>	<b>3 337 850,00 €</b>
	<b>Résultat de l'exercice - Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123 667,60</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>BP 2017</b>	<b>CA2017</b>	<b>BP 2018</b>

## B. La section d'investissement toujours plus atone

Le budget d'investissement ne bénéficie plus, pour l'heure, de subvention d'équipement. Il reste donc atone mais permet toujours une bonne capacité d'investissement pour 2018 (estimée à 51 000 €). Pour autant, en l'absence de perspectives de subventions d'équipement nouvelles, et compte tenu de la faiblesse de la ligne de trésorerie, il convient d'être prudent et parcimonieux dans la gestion budgétaire en la matière.

Chapitre	Libellés	Dépenses d'investissement	CA 2017	BP 2018
Total 20	Immobilisations incorporelles		540,00	1 300,00 €
Total 21	Immobilisations corporelles (équipement)		5 574,25 €	49 752,97 €
Total 23	Immobilisations en cours			- €
	<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>6 114,25 €</b>	<b>51 052,97 €</b>
Total 16	Emprunts et dettes assimilées		1 040,00	- €
	<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES</b>		<b>1 040,00 €</b>	<b>- €</b>
	<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 154,25 €</b>	<b>51 052,97 €</b>
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		21 003,66 €	3 915,00 €
	<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>21 003,66 €</b>	<b>3 915,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>28 157,91 €</b>	<b>54 967,97 €</b>

Recettes d'investissement					
Total 001		Solde d'exécution reporté	40 308,25 €	40 308,25 €	39 044,81 €
Total 13		Subventions d'investissement	- €	- €	- €
Total 20		Immobilisations incorporelles (équipement)	- €		- €
		<b>SOUS-TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Total 10		Dotations Fonds divers Réserves	1 000,00 €	1 069,00 €	- €
Total 16		Emprunts et dettes assimilées	1 600,00 €	0	- €
		<b>SOUS-TOTAL RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>1 069,00 €</b>	<b>- €</b>
		<b>SOUS-TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>1 069,00 €</b>	<b>- €</b>
Total 40		Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 625,47 €	25 825,47 €	15 923,16 €
		<b>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 625,47 €</b>	<b>25 825,47 €</b>	<b>15 923,16 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>28 225,47 €</b>	<b>26 894,47 €</b>	<b>15 923,16 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT + solde reporté</b>			<b>68 533,72 €</b>	<b>67 202,72 €</b>	<b>54 967,97 €</b>

Chapitre	Article	Libellés	BP 2017	CA 2017	BP 2018
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	68 533,72 €	28 157,91 €	54 967,97 €
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT + solde reporté	68 533,72 €	67 202,72 €	54 967,97 €
		Résultat de l'exercice - Investissement	- €	39 044,81 €	- €

- Aussi, sur la base de cette présentation et compte tenu du projet de budget présenté en annexe, je vous propose :
  - o D'APPROUVER le Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte tel que présenté en annexe ;

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à effectuer de l'obtention de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme pour le financement de projets prévus au Budget Primitif 2018.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

**Après en avoir délibéré par :**

**13 vote(s) « POUR »**

**0 vote(s) « CONTRE »**

**0 abstention(s) ;**

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte tel que présenté en annexe ;
- AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à effectuer toutes démarches utiles en vue de l'obtention de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme pour le financement de projets prévus au Budget Primitif 2018.

**Pour extrait certifié conforme,**

The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Paul Barbary'. The stamp also contains the text 'Ecole Départementale de Mézières' around the bottom edge.

**Le Président du Syndicat Mixte, Paul BARBARY.**